

Val-d'Or, le 12 février 2018

P-791-33

À : **M^e Christian Gauvin**
Directeur des services juridiques
Collège des médecins du Québec

De : **M^e Edith-Farah Ellassal, Procureure**

Objet : **Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès**

Dossier : **DG-0109-D**

M^e Gauvin,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) sollicite la collaboration du Collège des médecins du Québec (CMQ) afin d'obtenir **des informations sur sa position relativement aux tests de dépistage chez les nouveau-nés ou chez la mère, afin de détecter toute consommation de drogues ou d'alcool pendant la grossesse.**

À cet effet, la CERP voudrait obtenir les informations/documents suivants :

- Toutes lignes directrices, guides, pratiques, ou position officielle du CMQ quant au consentement parental requis ou non pour procéder à tout type de tests de dépistage de drogues ou d'alcool sur un nouveau-né ou sur la mère ;
- Toute information quant à la connaissance du CMQ d'une telle pratique de dépistage sur le nouveau-né ou sur la mère, et ce sans le consentement parental ainsi que toute justification à cet effet.

Nous vous prions de nous transmettre toute autre information ou document pouvant étayer ou soutenir les informations que vous nous fournirez en réponse à cette demande, même s'ils ne se retrouvent pas dans la liste ci-haut. Ces documents serviront à remplir le mandat de la CERP :

La Commission d'enquête provinciale a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation de certains services publics offerts aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse.

Dans un premier temps, nous vous demandons de nous aviser, dans un délai de **cinq (5) jours**, si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la présente demande, quelle qu'en soit la raison. Le cas échéant, veuillez nous faire part de vos motifs d'incapacité par courriel à edith-farah.elassal@cerp.gouv.qc.ca.

Dans un deuxième temps, nous vous demandons de répondre à la présente en nous communiquant les informations et la documentation demandées dans les **quinze (15) prochains jours**.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca. S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet. Enfin, si vous préférez nous les adresser par la poste, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

M^{me} Nicole Durocher
Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Également, vous avez la responsabilité de nous aviser lorsque les documents ou les renseignements transmis en réponse à la présente ont un caractère confidentiel ou privilégié. Nous vous invitons donc à nous en faire part par écrit et à contacter, au besoin, le procureur en charge du dossier afin d'avoir une discussion sur l'utilisation qui pourra être faite desdits documents ou renseignements.

Pour toute question concernant cette demande, veuillez contacter directement M^e Edith-Farah Elassal par courriel à edith-farah.elassal@cerp.gouv.qc.ca ou par téléphone au [819 354-3128](tel:8193543128).

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre correspondance, nous vous prions d'agréer, M^e Gauvin, nos plus sincères salutations.

M^e Edith-Farah Elassal

Procureure / Counsel

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Tél.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113

Tél.: [1 819 354-3128](tel:18193543128)

edith-farah.elassal@cerp.gouv.qc.ca

www.cerp.gouv.qc.ca

  @cerpQc

16 FEV. 2018

Le 13 février 2018

AUTOCHTONES ET CERTAINS
SERVICES PUBLICS AU QUÉBEC

33.1 Réponse

Mme Nicole Durocher
Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

**Objet : Travaux de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès /
Votre dossier : DG-0109-D**

Madame Durocher,

La présente fait suite à la correspondance du 12 février dernier de la part de Me Edith-Farah Elassal relativement au dossier en objet. Vous nous demandiez de vous transmettre les documents suivants :

- Toutes lignes directrices, guides, pratiques, ou position officielle du CMQ quant au consentement parental requis ou non pour procéder à tout type de tests de dépistage de drogues ou d'alcool sur un nouveau-né ou sur la mère ;
- Toute information quant à la connaissance du CMQ d'une telle pratique de dépistage sur le nouveau-né ou sur la mère, et ce sans le consentement parental ainsi que toute justification à cet effet.

Afin de répondre à vos demandes, nous avons effectué une recherche exhaustive dans les procès-verbaux du Conseil d'administration et du Comité exécutif du Collège des médecins du Québec. Cette recherche s'est avérée infructueuse. En effet, nous n'avons aucune documentation concernant de façon spécifique les sujets ci-dessus.

Veuillez recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Christian Gauvin, avocat
Directeur des services juridiques

CG/sb